



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

9 septembre 2011

Tourisme 2015 - « Valais/Wallis Promotion » Une structure de promotion du Valais unique et intersectorielle

(IVS).- Le Conseil d'Etat vient de proposer au Grand Conseil les modalités de réalisation et de mise en œuvre d'une structure dénommée « Valais/Wallis Promotion ». Sur proposition du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), le Gouvernement veut offrir au tourisme et à l'économie valaisanne l'instrument d'une promotion coordonnée, professionnelle et de qualité. Toutes les branches de l'économie cantonale ont été appelées à contribuer à l'élaboration de chaque étape du projet ; leur participation est prévue à tous les niveaux. Le Parlement traitera cet objet en novembre 2011.

Le principe d'une structure de promotion intersectorielle commune, qui aurait pour objectif principal la promotion du « produit Valais » dans son ensemble, a reçu l'aval de la grande majorité des quelque 200 acteurs de l'économie valaisanne lors du deuxième Sommet du tourisme à Sierre, le 24 mai 2011. Les participants ont exprimé, en outre, la volonté d'une mise en œuvre aussi rapide que possible.

Prenant acte de ces résultats, ainsi que des travaux du groupe de travail ad hoc, le Conseil d'Etat a autorisé le 22 juin le DEET à poursuivre les travaux de mise en œuvre d'une telle structure. Le Département a donc entrepris, avec l'aide d'un groupe de pilotage, de concrétiser les modalités de réalisation d'une structure que le groupe de travail ad hoc avait décidé de baptiser « Valais/Wallis Promotion ». Il a présenté, le 31 août 2011, ses conclusions et propositions au Conseil d'Etat. Celui-ci a transmis au Grand Conseil un message dans ce sens ainsi qu'un projet de loi pour prise de décision lors de la session de novembre prochain.

Mieux utiliser les moyens à disposition

La structure « Valais/Wallis Promotion » veut réunir sous un même toit toutes les compétences de promotion générique de toutes les branches de l'économie valaisanne. Sont ainsi représentées au niveau de l'organe stratégique les associations faitières valaisannes du tourisme, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ainsi que des entreprises certifiées « Valais excellence ».

Au niveau de la structure, le Conseil d'Etat s'est prononcé pour la forme juridique de la corporation de droit public, ce qui permet :

- une représentation équilibrée de toutes les branches de l'économie ;
- une représentativité optimale (assemblée générale disposant d'un nombre de places équilibré dans le comité) ;
- la responsabilisation optimale des acteurs et de l'Etat ;
- de conférer à la structure un caractère dynamique, évolutif et souple.



Le Gouvernement a prévu, pour le financement des activités de « Valais/Wallis Promotion », une affectation coordonnée en un seul contrat de prestations de toutes les subventions et mandats actuellement prévus dans le budget ordinaire de l'Etat pour la promotion du produit « Valais ». Il veut éviter, avant les conclusions du groupe de travail « Structures et financement », de changer fondamentalement les principes de financement des structures et organes du tourisme cantonal.

La somme de ces moyens se montait en 2011 à 5.09 millions de francs. Le budget 2012, présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, prévoit 6.29 millions de francs pour les mêmes prestations, en tenant compte d'une demande extraordinaire déposée par Valais Tourisme au vu de la situation. « Valais/Wallis Promotion » pourrait en sus compter sur environ 3 millions de francs provenant de la taxe d'hébergement reversée actuellement à Valais Tourisme et destinée à des tâches de promotion. Ce qui lui permettrait de bénéficier, pour sa première année d'activité, d'un budget supérieur à 9 millions de francs.

Phase transitoire

Une analyse de la situation actuelle et des potentiels existants dans les organisations a amené l'élaboration d'un concept de mise en œuvre de « Valais/Wallis Promotion » selon les principes d'un processus de fusion et de coopération. Les objectifs sont clairement de réussir à bénéficier de l'existant et de l'intégrer au mieux dans une nouvelle dynamique. Une phase transitoire, qui permettra d'asseoir les bases de la nouvelle structure à construire, est ainsi proposée. Cette phase transitoire devrait s'étendre sur une durée maximale de deux ans, durant laquelle « Valais/Wallis Promotion » aura la possibilité de démontrer son efficacité et sa nécessité pour l'économie valaisanne. En outre, une intégration optimale et socialement responsable des ressources humaines existantes sera ainsi assurée.

Note aux rédactions

**Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina se tient à disposition – 027 606 23 00
D'autres infos sur www.vs.ch/tourisme**

Pour rappel : le projet tourisme 2015 initié par le Conseil d'Etat au printemps 2010 a vu trois groupes de travail désignés développer des propositions de réformes portant sur la création d'un observatoire du tourisme, sur la mise en œuvre d'une entité commune intersectorielle de promotion du Valais, ainsi que sur les structures et le financement à même de permettre au Valais économique et touristique de relever les défis qui se présentent à lui. Deux rencontres ont permis d'enregistrer les attentes et besoins des acteurs du tourisme, puis de leur présenter des propositions concrètes. Cette Point de situation sur les autres projets partiels :

Observatoire du tourisme : adoptant en séance du 22 juin 2011 le principe de la création d'un observatoire du tourisme, le Conseil d'Etat a chargé le DEET de définir les modalités de création de ce dernier et de déterminer les besoins financiers nécessaires. Ce travail est en cours.

Structures et financement : le Conseil d'Etat, prenant acte des résultats intermédiaires délivrés par le groupe de travail « Structures et Financement », a autorisé celui-ci à poursuivre ses travaux en vue de la finalisation des propositions formulées. Le rapport final devrait être rendu au Gouvernement d'ici la fin 2011.